

LES ARTS

Huit Gémeaux pour Rock et Belles Oreilles

C'est le groupe humoristique Rock et Belles Oreilles qui est sorti hier grand vainqueur du troisième gala des Gémeaux présenté à la télé de Radio-Canada. C-3

LE CANADA

Ben Johnson, la personnalité la plus marquante de 1988

Devançant de loin le premier ministre Mulroney, le sprinter Ben Johnson a été élu la personnalité la plus marquante de l'actualité canadienne en 1988. C-10

LE MONDE

Arafat juge positifs les entretiens de Tunis

Le chef de l'OLP, Yasser Arafat, a qualifié de « positifs », hier, les premiers entretiens directs américano-palestiniens de vendredi dernier à Tunis. C-1

LE QUÉBEC

L'engin le mieux adapté pour naviguer sur la neige

Pour arriver à présenter un dériveur qui soit efficace sur la neige, il aura fallu à Gérard Mercier construire au moins trois prototypes. A-8

LE SPORT

Des Nordiques tout simplement méconnaissables

Après un triomphe de 4-2, hier, sur les Bruins, et un 3e match sans défaite, les Nordiques se retrouvent à un seul point de Hartford et du troisième rang. S-2 et S-3

L'ÉCONOMIE

Le pneu rechapé entre dans une nouvelle ère

Avec l'application de technologies modernes, la compagnie de rechapage Les Services de pneus CTR, de Québec, connaît une forte croissance. B-5

L'AUTOMOBILE

66% des enfants sont mal protégés en voiture

Parce qu'ils ne sont pas assis dans les sièges appropriés ou parce qu'ils sont mal bouclés, les deux tiers des enfants sont mal protégés en voiture. Cahier B

L'INDEX

Le Québec	A-3 à A-8
Le Canada	B-7 et C-10
Le Monde	C-1
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-4 à C-8
Arts	C-2 et C-3
Automobile	Cahier B
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-7
Décès	C-9
Économie	B-5
Feuilleton	C-6
Éditional	B-6
Horoscope	C-8
Mots croisés	C-6
Mot mystère	C-6
Où aller à Québec	C-2
Patron	C-8

LA MÉTÉO

Plutôt nuageux avec un peu de neige et des vents modérés par moments. Maximum de -10. Demain: nuageux avec faible neige. S-16

Bourassa retient la « solution Dion » avec la clause « nonobstant » L'affichage extérieur en français



La flamme nationaliste s'est rallumée, hier, au Centre Paul Sauvé avec grand déploiement de drapeaux fleurdelisés.

À Montréal Le débat sur l'affichage rassemble plus de 12,000 partisans de la loi 101

La lutte pour le français au Québec a pris une allure « électrisante » lors de la manifestation d'hier, au Centre-Paul Sauvé, qui a rassemblé dans la métropole entre 12,000 et 15,000 Québécois venus de toutes les régions du Québec.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

Depuis 1969, jamais avons-nous assisté à un rassemblement aussi empreint de ferveur. Le « père » de la loi 101, lui-même, le Dr Camille Laurin, qui en a pourtant vu de toutes les couleurs, a confirmé que le Centre Paul-Sauvé n'avait jamais été pris d'assaut à ce point, même pas un célèbre 15 novembre...

La foule, débordant des gradins, a complètement envahi le parterre de l'établissement du nord de la ville. Avant même que l'événement ne commence, à 14h, quelques milliers de partisans de la loi 101 ont dû té-

moigner de leur solidarité en se contentant du hall et même de l'extérieur.

Reprise du flambeau

« Bourassa vendu! », « Québec français! », « Ce n'est qu'un début, continuons le combat! », scandait la foule à tout moment, applaudissant chaleureusement les interventions d'une trentaine de porte-parole des milieux socio-économiques, politiques et de la jeunesse, interrompant sans cesse les discours par des acclamations, des applaudissements ou encore, dès que le nom de Robert Bourassa était mentionné, par des huées.

Cette foule vibrante, véritable marée humaine, était

composée de personnes de tous âges, même si les jeunes étaient particulièrement nombreux. Ce qui a fait dire à plusieurs que la relève est assurée, que la génération montante a repris le flambeau de ses aînés. Des aînés toujours vigilants parmi lesquels on retrouvait aussi bien de simples citoyens que les combattants de la première heure: Marcel Pepin, Louis Laberge, Fernand Daoust, Raymond Lévesque, Gilles Vigneault, Doris Lussier, etc. On reconnaissait plusieurs députés du PQ. Le NPD, le Parti indépendantiste et le Parti socialiste étaient aussi au rendez-vous.

Quatre jeunes ont témoigné officiellement de leur engagement. Cette participation à part entière des jeunes distingue le

Suite A-2,
Rassemblement...

Le premier ministre Bourassa s'est finalement résigné, hier, à adopter une clause « nonobstant » pour maintenir l'affichage unilingue français à l'extérieur des commerces, tout en autorisant le bilinguisme à l'intérieur, mais il n'a pas exclu que le bilinguisme puisse également être autorisé à l'extérieur dans un avenir indéterminé.

par MICHEL DAVID
LE SOLEIL

Cette ouverture n'a toutefois pas suffi à contenter les quatre ministres anglophones du cabinet, MM. Clifford Lincoln, John Ciaccia, Richard French et Herbert, dont la démission semble maintenant inévitable. Les simples députés réfléchissent également à leur avenir.

Au nom de ses collègues, M. Clifford Lincoln avait proposé que la clause « nonobstant » ne soit introduite que pour une durée maximale de deux ans, après quoi le bilinguisme aurait été légalisé à l'extérieur comme à l'intérieur des commerces. M. Bourassa a préféré ne fixer aucune durée.

La Charte canadienne des droits prévoit qu'une clause dérogatoire doit être renouvelée tous les cinq ans, mais rien n'empêche qu'elle soit abrogée plus rapidement, ce que n'a pas exclu le premier ministre. La Charte québécoise des droits et libertés de la personne ne précise aucune durée.

« Nous verrons avec l'évolution du temps s'il y a lieu de modifier notre attitude (...) Il y a plusieurs éléments qui peuvent nous permettre de sécuriser les Québécois sur l'avenir de la culture française de manière à éviter ces prohibitions », a déclaré M. Bourassa, en conférence de presse, hier.

S'adressant aux membres de la communauté anglophone, il s'est voulu encore plus encourageant: « Ayez confiance en l'avenir, en voyant le progrès qui a déjà été fait », disant comprendre qu'ils avaient fait une « énorme concession ».

Il a également lancé aux autres provinces canadiennes un message à l'effet qu'il pourrait laisser tomber la clause « nonobstant » en échange de l'Accord du lac Meech. « Ce sera à nous de juger, à ce moment-là, si cette protection additionnelle peut nous faire reconsidérer le maintien de la clause nonobstant », a-t-il dit.

Une décision difficile

M. Bourassa a déclaré que sa décision avait été « très difficile ».
Suite A-2, Bourassa...

5 pages

Édito:
Bourassa cultive l'art du compromis boiteux
B-6

Alliance Québec accuse Bourassa d'avoir manqué de courage
A-3

Solution qui ne satisfait pas M. Tout-le-monde
A-4

À Ottawa, pas de réactions au compromis de Bourassa
A-5

« La paix linguistique est rompue au Québec », dit Chevrette

Pour régler le problème de la langue d'affichage, le gouvernement Bourassa a choisi « la voie la plus pernicieuse et la plus hypocrite vers l'anglicisation du Québec », affirme le chef de l'Opposition, M. Guy Chevrette. Selon lui, « la paix linguistique est rompue au Québec ».

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

Même s'il a finalement décidé d'inclure à sa loi des clauses dérogatoires aux chartes des droits, M. Bourassa demeure équivoque à propos de l'avenir, souligne M. Chevrette. Un signal clair émerge toutefois du discours du premier ministre, selon l'opposition: « Laissez-moi faire le bilinguisme, je vous l'offre par étapes ».

C'est M. Bourassa lui-même qui a « rallumé la flamme des conflits linguistiques par ses
Suite A-2, Paix...

Les assistés ontariens ont une arme efficace

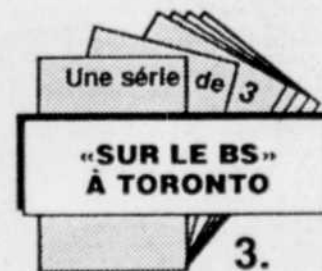
TORONTO — La hausse rapide, constante et dramatique pour plusieurs, du coût de la vie en Ontario, particulièrement à Toronto, a constitué l'élément déclencheur de la réforme de l'aide sociale que le gouvernement a promis d'entreprendre. Car, en plus de la conjoncture, le système d'aide sociale lui-même avait aussi ses ratés. Comme au Québec, il n'encourageait pas, entre autres, la formation et la réintégration des assistés au marché du travail.

par MICHEL POMERLEAU
collaboration spéciale

Le problème était vaste. Pour cette raison, comme il est dans l'ordre des choses gouvernementales, le gouvernement ontarien a d'abord mis sur pied

un comité spécial chargé d'étudier la question. Avec le juge George Thomson à sa tête, le comité s'est donc mis au travail en 1986.

En septembre dernier, deux ans et trois millions de dollars plus tard, le comité Thomson dépose son rapport à Queen's



Park. Sa conclusion, bien que prévue, est radicale: le système d'aide sociale, inchangé depuis 25 ans, est totalement dépassé; il faut une réforme en profondeur. Si la conclusion était prévisible dans une certaine mesure, les recommandations du comité ont par contre surpris plus d'un politicien.

Objectifs et moyens

Dans un esprit similaire à celui qui a présument guidé la réforme en cours de l'aide sociale au Québec, le rapport Thomson insiste sur la nécessité d'amener les bénéficiaires à s'affranchir une fois pour toutes de ce soutien de l'État. Au-delà de cette similitude, les moyens proposés ne se ressemblent guère.

En deux mots, dit le rapport, il faut hausser les prestations d'aide sociale. Pas dans un an ni dans deux, mais tout de suite. Et pas de quelques sous non plus, mais bien de \$800 millions, dont 200 de-

vraient être versés aux assistés avant la fin de l'année financière, en mars 1989. En d'autres mots, pour chaque bénéficiaire, cela équivaut à une hausse de prestations variant de 17 à 22%.

Cette recommandation traduit bien le préjugé favorable du comité à l'égard de la situation des assistés. D'ailleurs, pas question de boubou-macoutes ici. Le comité a fermement défendu l'intégrité des bénéficiaires en soulignant que les fraudes ne représentaient pas plus de 3,5 % de l'ensemble des prestations ver-

Suite A-2, Assistés...

Une agréable surprise!

Vaste salle de montre sur "2 étages"

*UN CHOIX TOTAL... PLUS DE 400 VÉHICULES

MARLIN INNOVE!

UN PROJET AUDACIEUX!



Maintenant, le plus grand concessionnaire!

MARLIN
Chevrolet Oldsmobile inc.

2145, boul. Charest Ouest, Québec
688-1212

Suites de la première page

Bourassa...

le », dans la mesure où il lui fallait concilier la protection de la culture française et le respect des droits individuels.

Le premier ministre avait déjà indiqué à quelques reprises que la clause « nonobstant » n'était pas la solution qu'il privilégiait. Au lendemain du jugement de la Cour suprême, il s'était d'ailleurs présenté au caucus de ses députés avec l'intention de ne pas en faire usage, mais il a dû constater qu'une forte proportion de ses députés francophones voulaient y recourir.

Il a expliqué, hier, que les avis juridiques transmis au gouvernement étaient presque unanimes à dire que, sans clause « nonobstant », la règle de l'unilinguisme français serait inévitablement contestée devant les tribunaux.

Il a également souligné que, dans son jugement, la Cour suprême avait présenté le recours à la clause « nonobstant » comme un « exercice légitime du pouvoir conféré par l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés ».

Le français « prioritaire »

M. Bourassa n'a pas réussi à expliquer clairement pourquoi il pensait réussir à assurer la priorité du français dans l'affichage bilingue, à l'intérieur des commerces, alors qu'il estime impossible d'assurer cette priorité à l'extérieur sans revenir au bilinguisme intégral.

La réglementation qui précisera les modalités d'application de la loi ne sera connue que plus tard, mais le projet qui sera présenté, aujourd'hui, contiendra déjà certaines indications.

L'affichage et la publicité à l'intérieur des commerces pourront être faits dans les deux langues « pourvu qu'ils soient destinés au public qui s'y trouve », c'est-à-dire qu'ils ne devront pas être un substitut à l'affichage extérieur. Par exemple, on ne pourra pas coller une affiche bilingue tournée vers l'extérieur sur l'intérieur d'une vitrine.

L'affichage à l'extérieur des magasins situés à l'intérieur d'un centre commercial devra être fait uniquement en français.

Quant à la « prédominance » du français, M. Bourassa a indiqué qu'il n'y aurait pas de mesurage des affiches ou de la grosseur des lettres, mais qu'il y aurait d'autres critères, par exemple l'endroit ou le nombre d'affiches dans un magasin.

Les entreprises assujetties à l'obtention d'un certificat de francisation, c'est-à-dire celles qui comptent 50 employés et plus, seront assujetties à certaines conditions déterminées par l'Office de la langue française.

Comme ces certificats varient d'une entreprise à l'autre, cela signifie, par exemple, qu'un grand magasin de Chicoutimi ne pourra pas faire autant d'affichage bilingue que son équivalent de Montréal.

Au gouvernement, on espère que le projet de loi pourra être adopté dès mercredi, après quoi l'Assemblée nationale ajournera ses travaux jusqu'à la mi-mars.

Paix...

promesses électorales opportunistes » et voilà qu'il démontre son « incapacité totale à trouver des solutions claires, précises, sans équivoque et aptes à mettre fin à l'incertitude et à l'ambiguïté ».

M. Chevette affirme qu'il « n'y a pas une communauté, ni française, ni anglaise, qui veut revivre les événements de la loi 22. C'est un cafouillis qui nous attend avec la prépondérance du français en ce qui regarde l'affichage à l'intérieur », soutient M. Chevette.

Selon l'opposition péquiste, la solution de M. Bourassa ne résiste pas à l'analyse. Le député Claude Filion demande comment le premier ministre peut « affaiblir davantage la loi, pour permettre l'introduction de l'anglais dans l'affichage », après avoir affirmé que le français est menacé au Québec.

Les députés du Parti québécois exigeront que le débat sur le projet de loi que le gouvernement déposera aujourd'hui se fasse sans « bulldozer » le Parlement. M. Chevette suggère que la loi soit rétroactive au jour de sa présentation, ce qui permettrait de prendre le temps nécessaire pour l'étudier, pour permettre aux groupes intéressés de s'exprimer.

« M. Bourassa a gardé sa solution secrète depuis trois ans, dit M. Filion. Maintenant il s'attend à ce que tout le monde l'acceptera en moins de 36 heures. C'est une erreur grave au plan démocratique. »

M. Chevette réclame de plus que les règlements qui préciseront les modalités d'application de la loi soient publiés avant que l'Assemblée nationale n'ait adopté le projet gouvernemental.

« Si on n'a pas les règlements en main, comment voulez-vous qu'on accepte de donner un mandat en blanc à cet homme qui a prouvé son impuissance, son incapacité totale à légiférer dans le domaine linguistique. »

Rassemblement...

combat qui s'amorce des luttes passées. Autre différence: l'intégration des Québécois de souche nouvelle dans cette démarche collective. Quatre d'entre eux ont fait part de l'appui de leur communauté.

Omniprésence du drapeau

Une pléiade de manifestations ont ponctué les luttes linguistiques du Québec depuis l'adoption de la loi 63, en 1969. Or, contrairement à tous ces événements où les pancartes dénonciatrices formaient presque une forêt au-dessus de la foule tellement elles étaient nombreuses, on en voyait très peu hier. En revanche, impossible de compter le nombre de drapeaux québécois - immenses la plupart du temps - que les manifestants arboraient avec fierté. Comme si ces symboles fleurdelisés exprimaient, à eux seuls, un message transcendant les mots.

Appel

L'organisateur de la manifestation, le Mouvement Québec Français (un front commun regroupant toutes les grandes centrales syndicales et plusieurs associations professionnelles), a lancé un appel au premier ministre Robert Bourassa. « Voyez, entendez ce qui se passe aujourd'hui, ici. Il n'y a ni mensonge, ni demi-vérité, ni contre-vérité, ni chantage. Il n'y a qu'une vérité: celle de nous battre pour la loi 101. Nous vous demandons solennellement de prendre tous les moyens pour

la défendre », a déclaré M. Guy Bouthillier. « Bien sûr, a-t-il ajouté à l'endroit du premier ministre, vous n'aurez pas l'estime de la Gazette ou de Mme Dougherty. De toute façon, vous ne l'avez jamais eue. En revanche, vous aurez l'estime de tout un peuple - votre peuple. Vous en sortirez grandi, et nous avec vous. »

Selon le porte-parole du MQF, s'attaquer à l'article 58 sur l'affichage public, ce n'est pas seulement s'attaquer au visage du Québec mais au coeur de l'activité économique. « C'est possible de faire tourner l'économie dans notre propre langue », a-t-il précisé.

« Ce n'est qu'un début, continuons le combat! » a scandé la foule à de multiples reprises. Il ne s'agissait pas d'une figure de style. Le Québec est à l'aube d'un nouveau crescendo linguistique. A en juger par la détermination et l'enthousiasme d'hier, il risque de monter assez haut.

Assistés...

sées et qu'il était donc inutile de chercher des excuses de ce côté pour se dérober.

Ce qui reste surprenant, en comparaison avec le Québec, c'est que la réforme est jugée nécessaire alors même que le système ontarien est déjà plus généreux pour chacun des assistés, à quelque catégorie qu'il appartienne. Bien sûr, la province est plus riche et le coût de la vie y est

plus élevé, du moins, en milieu urbain. Mais toutes proportions gardées, les assistés des deux provinces ne sont peut-être pas dans des situations si éloignées.

Réaction gouvernementale

En dépit de son engagement à procéder à la réforme et de sa richesse, le gouvernement de David Peterson ne s'est pas montré empressé d'agréer aux recommandations du comité Thomson. La journée même de la publication du rapport, il a plutôt déclaré qu'aucune somme additionnelle ne serait accordée à l'aide sociale avant le prochain budget du printemps. Mais ce rapport constituait une arme tout aussi efficace qu'inespérée pour tous les regroupements d'assistés qui s'en sont aussitôt servis pour faire pression sur le gouvernement.

Trois mois après le dépôt du rapport, Queen's Park a finalement fait un premier pas. Le 6 décembre, il a annoncé une hausse générale de 5% des prestations, soit l'équivalent d'un peu plus de \$100 millions supplémentaires au budget de l'année en cours. C'est la moitié de ce que recommande le rapport.

Geste de bonne foi ou tentative de conciliation avec les groupes de pression? Quoi qu'il en soit, les réactions à cette augmentation ont été tactiquement négatives. Forts de recommandations du comité Thomson et de l'engagement gouvernemental, les assistés ont vite jugé ces augmentations insuffisantes. Ils maintiendront la pression jusqu'au budget du printemps alors que ce gouvernement qui ne peut plus reculer devant ses engagements devra annoncer ses couleurs.

— FIN —

noël chez simons

LE GHEMISIER OXFORD TWIK: le chemisier blanc à porter avec tout... tissage oxford 70% coton 30% polyester, col boutonné, poche à broderie-écusson ton sur ton. 5 à 13... une exclusivité à prix spécial 19.99



LE TAMBOURIN DE FEUTRE: le petit chapeau qui fait une belle tête et donne grande allure à votre manteau. 8 calories mode au choix 16.00 porté ici avec cagoule laine d'agneau 21.00



LES DESSOUS BORDÉS DENTELLE: du tricot de coton à rayures chinées en ton de gris avec dentelle noire ou marine à dentelle blanche. La camisole courte 15.00, la culotte 8.50



LE CARDIGAN BORDURES-CONTRASTE: une exclusivité contemporaine, le cardigan de forme carrée en pure laine shetland à bordures et boutons contraste en noir sur brun, rubis, blanc, en marine sur fuchsia, vert irlandais ou forêt. p.m.g. 39.95



LE GANT AGNEAU RETOURNÉ: confort, chaleur même par temps extrêmement froid, le gant en agneau retourné sera très apprécié. noir, gris, brun foncé. 39.95

la maison
simons

trois magasins ouverts tous les soirs jusqu'à 21 hres, samedis inclus, sauf québec samedis fermeture à 18 hres.

POUR MIEUX CONSOMMER...

Les pages "Consommation" du Mercredi. Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux équilibré et une meilleure protection du consommateur.



LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

LA LANGUE D'AFFICHAGE



Quelque 12.000 personnes se sont rassemblées hier au centre Paul-Sauvage pour réclamer le maintien de l'unilinguisme français dans l'affichage au Québec.

Alliance Québec accuse Bourassa d'avoir agi sans principe

MONTREAL (PC) — Alliance Québec n'a pas perdu de temps pour dénoncer la décision du gouvernement Bourassa sur l'affichage, hier, accusant le premier ministre d'avoir agi sans principe, d'avoir manqué de courage et de leadership.

« C'est un jour sombre pour les Québécois, pour tous les Québécois, car leur gouvernement a décidé de fouler aux pieds un droit fondamental reconnu par l'Assemblée nationale par le biais de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne », a déclaré le président de l'organisme, M. Royal Orr.

Contredisant M. Bourassa qui affirme que la Cour suprême a reconnu la légitimité du recours à la clause dérogatoire, M. Orr a déclaré que le jugement conclut que le gouvernement « n'a pas le droit, moralement, d'effacer l'anglais du visage linguistique du Québec », même si cela est légal.

Le président d'Alliance Québec a accusé le premier ministre de n'avoir pas joué honnêtement le jeu de la démocratie : « M. Bourassa et son gouvernement ont décidé aujourd'hui de renoncer à la politique qui a été la leur ces 15 dernières années. Ils ont choisi de répudier un engagement qu'ils avaient pris envers l'électorat québécois et ils ont choisi de renverser un jugement de la Cour suprême du Canada ».

M. Orr a précisé que la déception de son association n'était pas dirigée à l'endroit des francophones. « Notre amertume est dirigée à l'endroit de Robert Bourassa et de son gouvernement, pas à votre endroit. Nous vous assurons de notre amitié, de nos sentiments respectueux et de l'engagement que nous partageons avec vous envers l'avenir de la langue française dans cette province et dans ce pays ».

Aux anglophones, M. Orr a envoyé « un message de courage ». « Nous ne sommes pas seuls. La majorité des gens de cette province croit aux droits fondamentaux », a-t-il dit.

Aux journalistes qui lui demandaient si les anglophones se tourneraient vers un parti politique à eux, M. Orr a répondu : « Alliance

espérer que non, mais il a déclaré que cela pourrait bien se produire.

Blaikie

M. Orr était seul porte-parole de son groupe à la conférence de presse d'Alliance Québec. Le président du conseil d'administration de l'organisme, M. Peter Blaikie, qui participait à une émission en direct sur les ondes de Télé-Métropole, a déclaré qu'il s'attendait à une telle réaction de la part de Robert Bourassa.

Il a ajouté que comme Québécois, la solution du gouvernement lui apparaissait « honteuse » et que comme anglophone, il la trouvait « décevante ».

« Je trouve la solution très honteuse, comme Québécois honteuse, et comme anglophone décevante, a-t-il dit. J'aurais préféré la clause nonobstant partout à une solution boiteuse, dite de compromis, mais qui dans les faits, n'est pas du tout ça », a-t-il déclaré sur les ondes du réseau TVA hier soir.

« Cette solution m'insulte », a-t-il renchérit, avant de rappeler que le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, avait « fait une promesse à la communauté de langue anglaise en 1985 ». Le programme du Parti libéral prévoyait l'affichage bilingue avec prédominance du français. « Je me sens trahi jusqu'à un certain point ».

M. Blaikie ne croit pas que la majorité des commerçants anglophones opteront pour la désobéissance civile. Leurs suggère de refuser d'utiliser des affiches bilingues, pour bien marquer leur désaccord avec cette solution.

« Pour nous aussi c'est une question de principe, dit-il. Or on nous dit : en dépit que vous fassiez partie de la réalité, de la vie montréalaise, sur le visage, la façade, on refuse votre langue ».

M. Blaikie dit qu'il est trop tôt pour dire comment Alliance Québec pourra continuer à défendre sa cause, assurant qu'il s'agira de « moyens démocratiques ».

« Légèrement, je crois que c'est assez difficilement contestable », dit-il. Il affirme que des pressions seront exercées auprès du premier ministre du Canada, Brian Mulroney, sans grand espoir de succès.

Selon le député libéral Bill Casano

Démission quasi inévitable des ministres anglophones

La décision du premier ministre Robert Bourassa à propos de la langue d'affichage a semé la consternation dans les rangs des députés et ministres anglophones. Hier soir, la démission des ministres Clifford Lincoln, Richard French, Herbert Marx et John Ciaccia paraissait inévitable.

par ANDRÉ FORGUES ET MICHEL DAVID
LE SOLEIL

« Toutes les indications sont à l'effet qu'ils démissionneront », a déclaré le député Bill Casano qui a aussi parlé d'une « très, très forte possibilité ».

M. Casano a raconté avoir parlé à plusieurs des ministres visés. « Je peux comprendre qu'à cause de la solidarité ministérielle, ils puissent avoir à démissionner du cabinet. Mais pour la communauté anglophone, il serait préférable qu'ils demeurent au moins membres de l'Assemblée nationale ».

Selon le député, ces ministres sont respectés de tous et, en demeurant tout au moins députés ministériels, ils auraient une influence sur les orientations du caucus. S'ils choisissent de démissionner de l'Assemblée nationale, nous vivrons avec une absence de six à huit mois.

Les ministres anglophones ont été fort discrets, hier, à la sortie de la réunion des députés. M. Lincoln a simplement déclaré : « Pour l'instant je suis encore ministre ».

On s'attend à ce que les quatre hommes profitent du débat qui s'ouvrira aujourd'hui à l'Assemblée nationale pour annoncer leur décision.

Au cours de sa conférence de presse, M. Bourassa a lui-même fait l'éloge de ces ministres. « J'espère que leur décision ne sera pas fondée uniquement sur une mesure prise par le gouvernement pour des raisons de sécurité juridique ».

Le premier ministre a affirmé que jamais un gouvernement québécois n'avait eu une aussi forte représentation de ministres non francophones que celui qu'il dirige présentement. « Ils sont les bienvenus, nous voulons qu'ils restent. Nous avons besoin d'eux pour travailler ensemble, nous avons besoin d'eux pour le bien du Québec et du Canada ».

Des députés sont aussi susceptibles de quitter le caucus libéral. C'est notamment le cas de Mme Joan Dougherty qui disait, hier, avoir l'intention de réfléchir à cette question pendant le congé des fêtes.

La décision du gouvernement constitue un pas en avant pour les



Si le ministre Clifford Lincoln démissionne, il pourrait entraîner les autres à sa suite.

anglophones, reconnaît Mme Dougherty. Mais elle dit ne pouvoir accepter que « le besoin de promouvoir le visage français dans l'affichage soit si grand qu'il justifie de brimer les droits individuels ». Elle votera contre le projet de loi du gouvernement et souhaite qu'on lui permette de prendre la parole lors du débat en Chambre.

La députée indique qu'elle aurait pu accepter la proposition faite par le ministre Lincoln à l'effet de ne maintenir que pour un maximum de deux ans l'interdiction d'utiliser une autre langue que le français sur les affiches placées à l'extérieur des commerces.

Jusqu'au dernier moment, plusieurs ont entretenu l'espoir que M. Bourassa accepterait de limiter à deux ans ou moins l'unilinguisme français dans l'affichage extérieur.

Peu avant la réunion du conseil des ministres, le responsable de la loi 101, M. Guy Rivard, évoquait encore cette possibilité dans une entrevue radiophonique.

À son entrée au conseil, le ministre Pierre MacDonald présentait à toutes fins utiles cette approche comme acquise et évoquait un délai de six, 12 ou 18 mois avant d'étendre l'autorisation d'utiliser une deuxième langue pour l'affichage extérieur.

Des le début de la réunion, cependant, M. Bourassa devait informer ses collègues de sa décision de recourir à la clause nonobstant et de ne pas en limiter l'application dans le temps.



Le ministre Richard French pourrait aussi quitter le cabinet.

Pour le président du Mouvement Québec Français

L'affichage à l'intérieur présage le bilinguisme à l'extérieur

MONTREAL (PC) — L'affichage bilingue à l'intérieur des commerces annonce l'affichage extérieur, prévoit le président du Mouvement Québec Français, M. Guy Bouthillier, réagissant à la décision de Robert Bourassa à l'égard de l'affichage commercial.

« M. Bourassa a préservé l'affichage unilingue français à l'extérieur, dit-il, mais il ne le maintiendra pas longtemps. S'il a démontré aux 'autres' qu'il est capable de reculer, il reculera encore mieux plus tard ».

M. Bouthillier croit de plus que l'affichage bilingue intérieur viendra contrecarrer l'effet de l'affichage unilingue français extérieur recherché à l'endroit des communautés culturelles, à qui on voudrait montrer le visage français du Québec.

« Si vous passez la journée chez Eaton, ou dans un centre commercial, vous en voyez beaucoup d'affiches intérieures, et je me demande si ça n'est pas d'ailleurs plus important ».

D'après le chef du Mouvement Québec Français, duquel sont membres dix organismes dont les centrales syndicales, la Société Saint-Jean-Baptiste et le Mouvement national des Québécois, la solution de M. Bourassa sera inapplicable à moyen terme.

« D'abord, dit-il, une bonne partie de sa clientèle anglophone n'est pas satisfaite et en réclamera davantage. Mais en plus, son application sera une chinoiserie incroyable, à tel point que nous-mêmes allons finir par trouver ça ridicule. Je ne me vois pas prendre une règle pour aller mesurer la grosseur des caractères sur une affiche... ».

« Provisoirement, croit M. Bouthillier, les gens vont dire que c'est pas si mal. Mais ça ne durera pas ».

Le MQF n'a pas l'intention pour sa part de « remuer son monde avant janvier ». « Je ne crois pas, dit son président, qu'on pourra arrêter le gouvernement dans sa décision. On reprendra ça après ». Mais « si un mouvement de protestation se dessine, dit-il, le MQF va l'encourager ».

Le MQF avait organisé dimanche après-midi un rassemblement qui a attiré plus de 15.000 personnes qui ont dénoncé toute formule de compromis linguistique dans l'affichage commercial.




Deux manifestants brûlent ici un drapeau canadien en signe de désaccord avec la position du gouvernement du Québec.


PENELOPE

PLACE SAINTE FOY


Pour un bijou unique



Broche
argent, vermeil
et perles d'eau douce
125 \$



Tour de cou
argent, vermeil
et perles d'eau douce
195 \$



Bracelet
argent, vermeil
et perles
295 \$

LA LANGUE D'AFFICHAGE



M. Bernard Decaluwé, de Sainte-Foy : « Que peut-on faire ? Est-ce que ça va changer quelque chose qu'on renverse le gouvernement Bourassa aux prochaines élections ? »



Connie Thoonen, de London, Catherine Bauer, de Waterloo, Johanne Prémont, de Sainte-Foy, Stathoula Sklinidji, de Kitchener, et Kate Moore, de Toronto sont d'avis que le Québec doit conserver son visage français, mais que le bilinguisme à l'intérieur des commerces ne devrait pas lui nuire.



Esther Gonthier, de Saint-Bruno-de-Montarville : « J'aurais mieux aimé que ça reste tout en français. Ce sont nos petits-enfants qui vont payer pour ça. Ça nous permettra de tourner une troisième partie du film « Les tisserands du pouvoir »... »



Daniel Pelletier, de Sainte-Foy : « Une loi comme ça n'incitera certainement pas les immigrants à apprendre le français ».

M. Tout-le-Monde insatisfait de la solution Bourassa



Mme Louise Tessier, de Sainte-Anne-de-la-Pérade : « M. Bourassa aurait dû avoir une ouverture plus nationale que québécoise dans sa décision. Nous sommes d'abord des Canadiens ».

Le premier ministre Bourassa aurait dû avoir le courage de proclamer que c'est en français que ça se passe, partout au Québec. La décision qu'il a annoncée, hier, est décevante. C'est un compromis qui ne satisfera ni anglophones ni francophones.

par ANDRÉE ROY
LE SOLEIL

Voilà à quoi se résument les réactions recueillies, hier, auprès de personnes qui effectuaient des courses de dernière minute aux Halles de Sainte-Foy. Une seule parmi les personnes interrogées s'est dite déçue par le manque d'ouverture de M. Bourassa aux droits linguistiques des anglophones.

Mme Louise Tessier, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, aurait préféré que le premier ministre se prononce en faveur de l'affichage bilingue partout. Parce que « nous sommes français dans l'âme », les Québécois, selon Mme Tessier, ne devraient pas avoir peur de perdre leur langue si l'affichage commercial était partout bilingue.

M. Bernard Decaluwé a eu pour sa part une réaction à l'opposé. Et beaucoup plus vive. « Qu'il aille se faire foutre ! » a-t-il lancé quand interrogé sur la décision de Robert Bourassa. M. Decaluwé estime que le premier ministre avait le devoir de protéger le français au Québec, et qu'il aurait dû conserver la loi 101 dans son entier.

Pas menacés, à Québec

Même si elle doute de leur efficacité à faire changer d'avis le gouvernement Bourassa, Esther Gonthier, de Saint-Bruno, en banlieue de Montréal, dit avoir envie de participer à des mouvements de protestation contre cette décision.

Selon elle, ce n'est pas seulement notre langue qui est menacée dans l'effort de bilinguisme encouragé par M. Bourassa, c'est toute notre culture. « Ici à Québec, on ne se rend pas compte à quel point nous sommes menacés comme francophones. Même avec la loi 101 à Montréal, il y a des endroits où l'on ne peut même pas parler français. Dans les restaurants du quartier chinois, par exemple, tu as beau demander ta bouffe en français... »

Alain Villeneuve, un des commerçants des Halles de Sainte-Foy, se dit justement lui, « qu'à Québec, ça ne changera pas grand-chose » cette décision-là. Il se sentirait plus agressé s'il devait vivre à Montréal. M. Villeneuve estime quand même qu'il y a des domaines où la loi 101 était trop sévère. En matière de sécurité publique et dans le domaine touristique, elle devrait être assouplie, dit-il.

Ce n'est pas l'avis de Mike Olivier, un natif de Québec installé depuis deux ans à New York. Lui trouve la décision de M. Bourassa décevante pour les Québécois et le rêve de société distincte entretenu par René Lévesque. Il estime que le premier ministre a perdu une belle occasion de proclamer une loi qui protégerait le caractère strictement francophone du Québec.

Avec l'affichage bilingue, dit-il, « on perdra la seule chose qui nous rend vraiment intéressants aux yeux des touristes européens ». Ce n'était vraiment pas



Mike Olivier, un Québécois vivant à New York : « M. Bourassa aurait dû être plus ferme. Tant qu'à perdre ses ministres anglophones, il aurait pu les perdre pour une bonne raison ».



Alain Villeneuve, de Sainte-Foy : « Le tourisme, c'est la première industrie par ici. Il faudrait être plus accommodant avec la langue dans ce domaine-là ».

un prix à payer, poursuit Mike Olivier, pour conserver les touristes américains. Eux, de toutes façons, ils s'arrangent pour se faire parler dans leur langue même en France.

Garder notre visage français

Quatre Ontariennes, qui magasinèrent avec leur amie fidèle Johanne Prémont, estiment aussi qu'il faut que le Québec conserve son visage francophone. Dans un très bon français, Kate Moore, de Toronto, et Stathoula Sklinidji, de Kitchener, ont dit que M. Bourassa avait décidé d'un bon compromis, et que les francophones ne devraient pas avoir peur de perdre leur langue pour autant.

Stathoula donne pour exemple les « quartiers culturels » de Toronto, où chaque communauté conserve sa langue et sa culture, dit-elle. Johanne Prémont est contente que M. Bourassa ait décidé

de recourir à la clause dérogatoire. « Ça permettra de conserver la paix sociale », dit-elle, en précisant qu'elle aurait préféré qu'il garde intacte la loi 101.

Daniel Pelletier, de Sainte-Foy aussi, considère que la décision Bourassa n'est « pas une bonne ni une mauvaise affaire ». Les Québécois francophones sont quand même une minorité au Canada, et ils devraient être protégés, dit-il.

Quant à M. Guy Roy, de Sillery, il trouve que c'est beaucoup d'argent jeté par les fenêtres pour un règlement qui ne satisfera personne. « Idéalement, je préférerais un Québec français au complet », dit-il.

« À Québec, poursuit M. Roy, on est encore tranquille. Mais on pourrait bientôt devenir comme à Montréal », c'est-à-dire beaucoup plus envahis par la langue anglaise dans notre quotidien.

loto-québec

Résultats

Tirage du 88/12/17

GAGNANTS		LOTS
6/6	0	4640210,30\$
5/6 +	9	113634,30\$
5/6	352	2221,80\$
4/6	18280	82,20\$
3/6	337669	10,00\$

VENTES TOTALES: 20872498,00\$

PROCHAIN GROS LOT 88/12/21 (APPROXIMATIF): 7300000,00\$

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

649

4 15 19 20 36 48

No complémentaire: **16**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



Vente spéciale de chaussures Dack

LA VENTE SPÉCIALE QUE LA PLUPART DES HOMMES ATTENDENT

Économisez jusqu'à 50%

Dack

Depuis 1854, c'est le chausseur des Canadiens les mieux habillés

5, PLACE QUÉBEC, QUÉBEC 529-9242

Ghislaine Lambert
présidente

Claire Labbé
gérante

Geneviève Dufour
coordonnatrice aux groupes

l'équipe

"Un arc-en-ciel de services" **VOYAGES LAMBERT INC.**

L'équipe de Voyages Lambert inc. est heureuse de vous inviter à venir visiter son nouveau local. Elle souhaite ainsi mieux desservir sa nombreuse clientèle de groupes et être en mesure de répondre aux besoins de la population en général.

Nouvelle adresse VOYAGES LAMBERT inc.
1505, chemin Sainte-Foy,
suite 301, Québec G1S 2P1
Nouveau numéro de tél.: 681-1703

Joyeux Noël et Bonne Année à tous!

LA LANGUE D'AFFICHAGE

Pas de réaction sur le vif à Ottawa

OTTAWA — Dans la capitale fédérale, hier, les ténors des différents partis politiques fédéraux étaient sans aucun doute à l'écoute de la décision de Robert Bourassa en ce qui a trait à la langue d'affichage au Québec. Personne toutefois n'était disponible pour commenter sur le vif l'option retenue par le premier ministre québécois.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Le cœur d'Ottawa semblait en fait battre, hier, au rythme de ses plus beaux dimanches après-midi en ce qui a trait aux activités sur la colline parlementaire. Les appels aux quartiers généraux des chefs des trois grands partis politiques ou aux bureaux des ministres québécois liés au dossier, sont restés sans réponse ou n'ont tout simplement rien donné de concret.

Au cabinet du premier ministre Brian Mulroney, il n'y avait personne au service de presse. Joint chez lui, un membre du service des communications a expliqué qu'il n'y avait aucune activité spéciale organisée en fonction de l'annonce de M. Bourassa. Le sénateur Lowell Murray, ministre des Relations fédérales-provinciales était quant à lui en réunion et n'était pas disponible pour des commentaires. Comme ce fut le cas avec le jugement de la Cour suprême, il semble que ce soit lui à nouveau aujourd'hui qui fasse connaître la réaction préliminaire du gouvernement central.

Au cabinet du chef de l'Opposition, John Turner, une porte-parole a expliqué qu'il était trop tôt pour obtenir une réaction. M. Turner, qui était à Toronto, hier, avait de toute façon indiqué à la suite du jugement de la Cour suprême jeudi, qu'il attendrait la réaction du Québec et celle de M. Mulroney, avant de faire connaître la position des siens.

Selon Catherine Cano, attachée de presse de M. Turner, le critique libéral à la justice, le député Robert Kaplan, avait hier la responsabilité de suivre le déroulement de l'action à Québec. Il était ensuite prévu qu'il prenne contact par téléphone avec un petit groupe de députés pour commencer à faire l'analyse de la situation au nom du parti.

« Il est possible qu'il y ait une réunion du caucus aujourd'hui sur

ce sujet, mais ce n'est pas certain. Il n'est de toute manière pas assuré que le Parti libéral réagira à la décision du gouvernement du Québec dès demain (lundi) », a fait valoir Mme Cano. Selon elle, les libéraux voudront vraisemblablement avoir le projet de loi du

gouvernement québécois devant eux, avant de se prononcer définitivement.

Aux bureaux du dirigeant néo-démocrate, Edward Broadbent, comme aux cabinets des ministres Lucien Bouchard et Marcel Masse, personne n'était présent pour répondre aux appels.

On peut présumer que la décision du premier ministre Bourassa d'avoir recours à la clause « nonobstant » ne répondra pas aux espoirs des partis politiques fédé-

raux. Conservateurs et néo-démocrates avaient assez bien réagi à l'invitation de la Cour suprême de donner place obligatoire et une prédominance au français, tout en respectant le droit des minorités de s'exprimer aussi dans leur langue en matière d'affichage.

Au nom du gouvernement jeudi, le ministre-sénateur Lowell Murray, avait insisté sur la marge de manoeuvre dont jouissait M. Bourassa à la suite du jugement de la Cour suprême. Il y avait à selon lui, « la latitude nécessaire pour concilier deux valeurs très importantes, soit la sécurité culturelle de la majorité francophone du Québec et aussi la protection du droit à la liberté d'expression de sa minorité. »

Personnellement, M. Mulroney s'est toujours présenté comme un défenseur des droits des minorités canadiennes. Il n'avait cependant pas condamné les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan qui avaient choisi, pendant son premier mandat, de se soustraire aux obligations du bilinguisme en faveur de leur minorité francophone. M. Mulroney avait préféré mettre l'aide fédérale à la disposition des provinces pour les inviter à faire davantage pour leur minorité.

La décision de M. Bourassa d'avoir recours à la clause dérogatoire pourrait par ailleurs durcir la position du Canada anglais en ce qui a trait à l'Accord du lac Meech. La tâche déjà difficile du premier ministre Mulroney de rallier le Nouveau-Brunswick et le Manitoba à l'entente déjà signée par le fédéral et huit provinces pourrait en ce sens devenir encore plus complexe.



Personne n'était disponible à Ottawa, hier soir, pour commenter sur le vif l'option sur la langue d'affichage retenue par le premier ministre québécois Robert Bourassa.

Les Acadiens du N.-B. applaudissent

MONCTON (PC) — La décision du gouvernement québécois de restreindre l'affichage bilingue dans la province reçoit un accueil favorable de la part de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick.

de défense des Acadiens ne pouvait qu'applaudir.

« C'est évident que nous respectons pleinement la décision du gouvernement du Québec parce que le contexte nord-américain oblige à la promotion et à la protection du français », a déclaré M. Doucet.

Il serait faux, selon le président de la SAANB, d'établir une symétrie entre les Anglo-Québécois et les minorités francophones hors

Québec et le gouvernement du Nouveau-Brunswick serait malvenu d'y songer.

« Les événements, ajoute M. Doucet, démontrent que vivre en français, c'est un tour de force et ce, même au Québec. Nous attendons avec impatience la réaction du gouvernement McKenna et nous espérons qu'il saisira la dynamique acadienne. »

Le président de la SAANB insiste que sa position n'est que préliminaire puisqu'il attend toujours de connaître le libellé du projet de loi ainsi que les modalités d'application de la décision du gouvernement Bourassa.



Alain BOUCHARD

Le trou du puits

La soeur m'a dit, en sortant : « Puis, est-ce que ça vous donne des idées ? »

Une soeur de Jésus-Marie. Je ne me souviens plus de son nom. C'était à une conférence de presse sur la pauvreté, ces derniers jours, à Lauberivière.

Des idées ? Des idées sur la pauvreté ? J'en suis bourré. Gorgé.

Ou peut-être que je n'en ai pas du tout, au contraire. Du moins, des grandes. Des idées qui pourraient briser le vicieux discours carcan des-riches-qui-vont-crée-des-emplois-si-on-leur-réunit-les-conditions-idéales-d'investissement. Discours de Mulroney. Discours de Bourassa. Discours de Bush — quand on a un aigle comme symbole national, est-ce que les pauvres sont les moutons qui doivent se faire manger ? Discours aussi de Margaret Thatcher. Surtout de Margaret Thatcher, la championne de l'équipe.

Dans un coin de la salle où se tenait la conférence de presse en question, il y avait une imitation de puits en une sorte de plâtre ou de ciment. Avec la corde, la chaudière et tout. Sauf que le trou était bouché. J'ai dit à l'un des prêtres qui venaient de nous parler : la pauvreté, ce ne serait pas justement qu'il y a un puits, mais que son ouverture est bouchée. Il a répondu, du tac au tac : le fait qu'il soit bouché permet au moins d'éviter les illusions. En plein ce que je voulais dire à propos du discours carcan des-riches-qui... Le discours crée les illusions.

Je suis allé servir la soupe populaire, dernièrement, chez les soeurs de la Charité, autoroute Dufferin. Pas pour voir la pauvreté de plus près, je la connais sur toutes ses coutures. Je la vois dans mon quartier. Je la vois dans d'autres quartiers quand je traverse la ville à pied. Je la vois en concentré dans le Mail Centre-Ville, en un peu plus diluée mais en aussi désespérante à la place d'Youville. Et je la vois surtout là où elle se cache : dans les taudis, dans les chambres, dans les ilots de détresse que j'ai régulièrement l'occasion de visiter. Elle est encore pire quand elle est moins visible : on dirait qu'elle s'éclate dans toute sa douleur.

La soupe populaire, que je disais. C'était pour voir des psychiatrisés désinstitutionnalisés. Ou peut-être devrais-je dire d'ex-psychiatrisés. Que les experts pardonnent mes gaucheries en la matière. Quelqu'un m'avait dit : « Tout le monde est pour la liberté, personne ne veut renfermer personne. Mais je voudrais que tu viennes voir ce que ça donne. Juste pour comparer mes impressions. Ou me rassurer. Je ne sais plus ». Et il y avait ce cas, toujours le même, que j'avais vu bien avant d'aller à la soupe populaire. Il est partout. Je le vois partout. Et j'ai toujours peur qu'il se fasse passer dessus, en plein milieu de la rue.

Pauvre de carrière ?

Ce n'est pas le fait qu'il se parle tout seul qui me trouble. Ce n'est pas non plus le fait qu'il fasse de grands gestes brusques et saccadés, parfois au moment où on s'en attend le moins. Comme ce midi-là, chez les soeurs de la Charité, alors qu'il était toujours sur le bord de renverser la soupe de son voisin de droite ou le café de sa voisine de gauche. Je n'ai pas peur de lui. Je sais qu'il est tout à fait inoffensif. Je sais que mes deux filles n'ont rien à craindre non plus. Non. Ce qui me trouble, c'est qu'il peut se faire passer dessus, comme je disais, parce qu'il a une façon bien à lui de traverser les rues et les boulevards. Ou qu'il peut forcer un automobiliste à passer sur quelqu'un d'autre, en voulant l'éviter. Je sais, probablement que je me fais du cinéma. J'imagine que s'il est « dehors », c'est parce qu'il sait comment traverser la rue.

Mais savoir traverser la rue n'est pas être pour autant économiquement fonctionnel. Et alors, serait-il une sorte de pauvre de carrière. C'est dur, ces propos-là, je sais. Et si je me trompe, tant mieux. J'aimerais, d'ailleurs, me faire dire que je me trompe.

Si je vous parle de ce psychiatrisé en particulier, c'est que les psychiatrisés en général viennent de plus en plus grossir les rangs de ces pauvres de la rue, qui font que la pauvreté est tellement plus voyante que jadis. Ils ne sont pas plus pauvres qu'avant, sûr. Ce n'est pas ça que j'ai dit. Ah ! puis tenez, je ne suis pas sûr. Faudrait qu'on m'explique encore un peu.

Ce qui m'amène à Benoît Fortin. Au PÈRE Fortin. Parce qu'il n'est pas juste Benoît Fortin, il est capucin et provincial de sa communauté. Il était l'une des grosses têtes de pipe de cette conférence de presse de Lauberivière. C'est lui qui a dit, en parlant des religieux qui décident désormais de faire du tapage avec la pauvreté : « On va nous qualifier de criards professionnels. Tant mieux. Il était temps qu'on cesse d'être des silencieux professionnels ».

Entre autres engagements, le père Fortin a été missionnaire en Afrique et il y retourne très prochainement. En fait, assez vite pour y passer les Fêtes. Il va précisément au Sahel, là où, convenons-en, la misère n'a vraiment rien à voir avec notre misère à nous autres.

C'est justement pour ça qu'il est choqué, le père Fortin. Notre misère n'est pas grande. On a plein de fric. Alors pourquoi avoir des pauvres qui se nourrissent dans les poubelles ? « Au Sahel, dit-il, la pauvreté est générale. Alors qu'ici, c'est l'écart qui est scandaleux. L'écart entre les riches et les pauvres ».

Le journal publiait, la semaine dernière, la liste des Canadiens qui gagnaient \$500,000 et plus par année. Il y en a de plus en plus. Et tant mieux pour eux. Les journaux ne publient jamais la liste des Canadiens qui gagnent disons, \$5,000 par année ou moins ; il n'y aurait pas assez de place. Et, avez-vous remarqué, plus la liste des \$500,000 par année rallonge, plus celle des \$5,000 par année rallonge aussi. Pourtant, le discours de l'heure, notamment celui de nos chefs politiques, dit, à peu de choses près : créons la richesse par en haut et ça va automatiquement réduire la pauvreté par en bas.

Savez-vous ce que je pense ? Qu'on s'est tous rendu compte de s'être trompés, mais qu'on est trop gêné pour le dire...

En Bref

■ Bourassa n'a rien réglé, dit la CSN

MONTRÉAL (PC) — Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, n'aurait « ni réglé ses problèmes, ni rassuré les francophones », en prenant la décision qu'il a prise au sujet de l'affichage commercial, estime le président de la CSN, M. Gérald Larose. « M. Bourassa est sans doute allé beaucoup plus loin qu'il ne l'aurait lui-même souhaité, mais je ne pense pas qu'il ait ni réglé ses problèmes, ni rassuré les francophones », a indiqué M. Larose.

■ Gardner est très heureux

(PC) — « Je suis très heureux que notre gouvernement ait recours à la clause 'nonobstant' sinon on se serait encore retrouvé, demain matin, devant des anglophones nous poursuivant devant les tribunaux », a déclaré le député d'Arthabaska, Laurier Gardner. « Je pense que mes électeurs vont se réjouir du fait que j'ai été reconnu comme un député nationaliste dans le dossier de la langue, mais non ultra-nationaliste comme a osé le prétendre LE SOLEIL. »

URGENCE

Verres de contact

Dr J.R. Clément m.d.
Ophtalmologiste

PLACE DE LA CITÉ, SAINTE-FOY

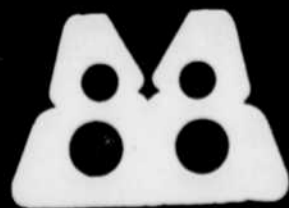
654-1488

100\$

DE RABAIS SUR
COMPLETS
de marques réputées.

20% sur la
mercerie de saison

SPECIAL! LOT D'HABITS 1/2 PRIX
de marques réputées réduits à



BOUTIQUE
MASCULINE

3195, chemin Ste-Foy, Ste-Foy — 656-9508
Centre d'achats de la Colline

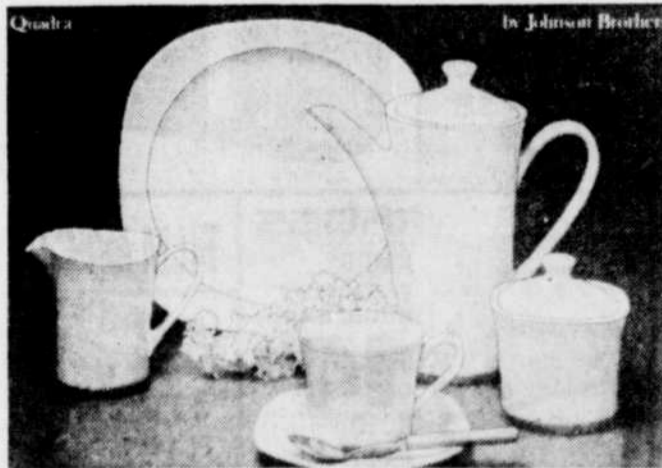
Pour Noël, Renaud & cie
vous offre des

RABAIS DE
50% et plus

sur les plus beaux motifs de vaisselle
signés

Johnson Brothers

Midwinter
en magasin



Que ce soit Athena, Caroline, Focus, Héritage, Quadra, Regency, Richmond, Style, Tivoli, Stonehenge, etc., ils sont tous aussi beaux les uns que les autres, et l'un d'eux comblera certainement vos desirs.

En
grand
spécial

STYLE (différent de l'illustration)
8 couverts, 45 morceaux.

Régulièrement
315\$ pour 99\$

Le plus beau choix de
VAISSELLE • VERRERIE • COUTELLERIE
à des prix des plus compétitifs.

Ouvert de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi

Renaud & cie

82, rue Saint-Paul
692-0144

LA LANGUE D'AFFICHAGE

Pour Parizeau, la sécurité passe par l'indépendance

Tant que le Québec ne sera pas un pays, il n'y aura pas de sécurité permanente de la langue. Voilà la leçon à tirer de la crise déclenchée par le jugement de la Cour suprême, a déclaré, hier, le président et chef du PQ, Jacques Parizeau, devant quelque 12.000 personnes réunies au Centre Paul-Sauvé, à Montréal, pour manifester en faveur du français dans l'affichage.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

« Vive le pays du Québec! » a conclu l'homme politique devant la foule en délire.

Ces Québécois de tous âges et de tous milieux socio-économiques, venus des quatre coins du Québec, avaient réservé un accueil triomphal au leader péquiste, l'acclamant debout pendant cinq bonnes minutes avant son allocution et scandant son nom pendant que drapeaux, banderoles et pancartes s'agitaient au même rythme.

Clause « nonobstant »

Selon M. Parizeau, la loi 101 a été immensément populaire pendant 11 ans. Elle s'est affirmée comme une véritable charte de la langue française. Comment la rétablir? « En invoquant calmement mais avec fermeté la clause de dérogation communément appelée clause 'nonobstant'. Et cela

pas un tout petit peu et pour un petit bout de temps, mais dans sa plénitude. »

Cette clause, a ajouté M. Parizeau, ce n'est pas le PQ qui l'a inventée. Pierre Trudeau lui-même a dû la concéder aux provinces anglaises pour faire passer la Charte canadienne des droits. Au Québec, Robert Bourassa l'a également introduite dans la Charte québécoise des droits de la personne.

Or maintenant, souligne le leader péquiste, Ottawa et les provinces de l'ouest nous disent: « Ne vous servez pas de la clause 'nonobstant' pour la langue. Sinon, il n'y aura pas d'Accord du lac Meech! » Cela, dit-il, « c'est du chantage ».

Les cours de justice, a-t-il ajouté, ont annulé « des pans entiers » de la loi 101. Il ne leur reste plus qu'à rejeter les articles relatifs à la langue du travail pour que la démolition soit totale.

Résister au recul

L'économiste soutient que les Québécois ne sont pas sectaires. Ils veulent « pratiquer toutes les langues, être à l'aise à New York et à Mexico, vendre leurs livres à la célèbre foire de Francfort, brasser des affaires avec Tokyo parce que c'est là que se trouve le plus vaste marché au monde ». Mais en même temps, dit-il, « nous voulons qu'il y ait un endroit, qui s'appelle chez nous, où nous vivions en français, où nous nous gouvernions en français. Jamais nous ne pourrions nous affirmer dans le monde si nous sommes incapables de nous affirmer chez nous ».

Aussi Jacques Parizeau demande-t-il aux Québécois de résister à toutes les tentatives de recul. « Poussons sur le gouvernement pour qu'il ne recule pas! Appuyons de toutes nos forces les députés qui vont chercher à rétablir la loi 101 dans son intégrité. Tirons aussi les leçons de cette crise: il n'y aura pas de sécurité permanente de la langue française au Québec tant que le pays ne sera pas apparu », a-t-il affirmé.

Les tourtières

Une trentaine d'orateurs se sont succédé à la tribune du Cen-

tre Paul-Sauvé. Parmi eux les porte-parole des grandes centrales syndicales (CSN, FTQ, CEQ, UPA), du Mouvement Québec Français, de l'Union des artistes, de l'Association des professeurs de français, de la Société Saint-Jean-Baptiste, du Mouvement national des Québécois. Sans compter des écrivains et poètes, des jeunes, des Néo-québécois, de même que le « père » de la loi 101.

« La Cour suprême a rendu son jugement le 15 décembre en espérant que les Québécois seraient trop gelés ou trop pris dans les tourtières des Fêtes pour s'en apercevoir! Mais le froid, ça stimule! » s'est exclamé le Dr Camille Laurin.

Voici, parmi toutes les affirmations chaudement applaudies hier, quelques cris du coeur qui sont ressortis d'une manière particulière:

« Demander au Québec de présenter un double visage (français à l'extérieur des magasins, bilinguisme à l'intérieur), c'est lui demander d'avoir un visage à deux faces. » (Le dramaturge Michel Tremblay)

« L'avenir du Québec ne tient qu'à notre comportement. Si les



« Poussons sur le gouvernement pour qu'il ne recule pas! Appuyons de toutes nos forces les députés qui vont chercher à rétablir la loi 101 dans son intégrité, a affirmé hier le chef du PQ Jacques Parizeau à la foule réunie au Centre Paul-Sauvé, à Montréal.

anglophones n'acceptent pas que nous soyons majoritaires, ça c'est leur problème. Cessons d'en faire

le nôtre! Cessons d'avoir peur! (...) Qu'il se lève le politicien qui osera résister à un consensus national! » (Le comédien Serge Turgeon, président de l'Union des artistes)

« La formule alambiquée du français à l'extérieur et des autres langues à l'intérieur, nous n'en voulons pas car elle serait l'aveu de notre faiblesse. » (Guy Bouthillier, président du MQF).

« Un homme qui ne comprend pas le message de la majorité n'est plus apte à gouverner. (...) Quelles que soient nos allégeances politiques, le français au Québec, c'est comme le drapeau. Ça appartient à tout le monde. » (Nicole Boudreau, présidente de la SSJB de Montréal).

« Les agriculteurs du Québec appuient la loi 101 parce qu'ils ne veulent pas se retrouver dans quelques années comme les derniers survivants de la langue française en Amérique du Nord. » (Jacques Proulx, président de l'UPA)

« Ce qu'il faut dénoncer, c'est l'audace des Rhodésiens d'Alliance-Québec. Il faut qu'ils sachent que jamais nous leur permettrons d'aller plus loin. » (Le comédien Jean Duceppe, dans un message lu en son absence pour cause de maladie)

En Bref

Grève générale évoquée

Deux représentants trifluviens du Parti québécois, le député Jean-Pierre Jolivet et le président régional Fabien Béchard, ont évoqué, hier soir, la possibilité d'une grève générale d'une journée à travers le Québec pour forcer le gouvernement Bourassa à revenir sur sa décision dans le dossier de la langue d'affichage. Selon M. Béchard, une grève générale pourrait toucher tous les secteurs d'activités. Il a précisé qu'il n'y avait rien de décidé en ce sens mais il n'en a pas moins lancé un appel à une mobilisation générale pour combattre la décision annoncée par M. Bourassa.

«Un élément d'intolérance»

SHERBROOKE (PC) — « On veut donner un visage français au Québec, mais est-ce qu'on ne donne pas aussi un visage d'intolérance avec cette décision? » Pour la présidente de l'Association des townshippers, Heather Keith-Ryan, la décision de Robert Bourassa constitue une déception pour toutes les minorités et représente « un élément d'intolérance ». Selon elle, « l'essentiel du jugement était qu'on permette une autre langue (que le français). Il me semble que c'est une façon de contourner le jugement ».

Message mordant

Vu hier sur une affiche lors d'une manifestation à Victoriaville: « Si tu touches à ma langue, je te mords. »

Le plus Joyeux Noël!

SONY

WM AF 2201 69⁸⁸
Cet appareil minuscule et coloré, de prix économique, est offert dans un style distinctif. Récepteur AM FM stéréo lecteur de cassettes avec arrêt automatique.

WM F45 99⁸⁸
Avec ses 2 prises de casque, ce baladeur invite au partage! Lecteur de cassettes étanche avec horloge chrono. Capacité de recharge.

WMF 64 179⁸⁸
Une petite merveille! Récepteur AM FM stéréo-lecteur de cassettes Mega Bass, dolby, auto-inverseur.

SONY ICF-C2W 29⁸⁸
radio-réveil numérique

CFS 1000 119⁸⁸
Un appareil aux nombreuses caractéristiques! Combine radio-cassette AM FM stéréo, enceintes détachables, correcteur graphique à 5 segments.

CFS W350 179⁸⁸
Donnez à la musique le tonalité de votre choix! Combine radiocassette AM FM stéréo, magnéto-cassette jumelée avec correcteur graphique à 5 segments, enceintes détachables et copie haute vitesse.

DRP1 79⁸⁸
Percussion électronique portable avec 10 rythmes et 7 sons de percussion.

SEGA que les jeux commencent!

Master System 4300 169⁸⁸
Le jeu qui établit les standards! Ensemble complet comprenant 2 manettes de contrôle, le "Light Phaser Sega", les connecteurs "Power Base" et les jeux populaires "Hang On" et "Safari Hunt"™!

Image SPD-35 149⁸⁸
Appareil 35mm automatique autofocus avec flash électronique "intelligent", transport du film automatique et dos dateur qui imprime la date sur les photos!

FILM AVEC DÉVELOPPEMENT COMPRIS 2/16⁸⁸
Film Image super HR pour photos couleur. Développement compris. 135-24 poses. 100 ASA

KOSS 14⁹⁹
KMP5 Ecouteurs miniatures

KC10 8⁹⁹
Ecouteurs légers

Canon 6⁸⁸
LC 35 Calculatrice ultra compacte. Fonctions complètes.

Canon 19⁸⁸
TP6 Imprimante portable à fonctions complètes. Rechargeable. Cordon CA compris.

Canon 44⁸⁸
F 400 P Calculatrice scientifique avec clef CN et fonctions statistiques.

Cobra 99⁸⁸ AN8510 Répondeur automatique avec commande à distance, code de sécurité, "Toll Saver" et protection anti-panne.

Cobra 139⁸⁸ AN8511 Répondeur automatique avec prise de messages sans timbre, système de cassette standard, activation à distance et filtre d'appels.

Cobra 179⁸⁸ CP-4695C Téléphone sans fil avec circuit pour une bonne sono, code de sécurité numérique, mémoire 9 numéros et rappel automatique.

Le film le plus aimé de tout les temps
Maintenant en videocassette de MCA 24⁹⁵ \$

1995 \$
Obtenez votre coupon rabais officiel de 50% dans tous les magasins participants. L'achat de produit Pepsi-Cola est nécessaire.

• Région de MONTRÉAL:
• 4325 est. Jean-Talon 721-7598
• Place Versailles 352-1320
• Place Alexis Nihon 935-3338
• Carrefour Laval 681-9866
• Centre Commercial Point-Viau 669-1160
• Mail West Island 684-6225
• Les Galeries Lachine 634-1921
• Place LaSalle 366-7466
• 180, boul. Anjou à Châteaugay 691-7820
• Place Longueuil 677-4735

Les Promenades St-Bruno 461-0142 •
Mail Champlain à Brassard • 671-4666
• OUEBEC et environs: Place Belvédère à Sherbrooke 567-8105
• 250 boul. Fiset à Sorel 742-9903 •
Centre Commercial Les Rivières à Trois-Rivières 379-3328
• Place Ste-Foy à Ste-Foy 656-6405
• Les Galeries Charlebois à Châteaugay 626-5822

Quatre personnes trouvent la mort sur les routes du Québec

MONTREAL — Au moins quatre personnes ont connu une fin tragique sur les routes du Québec au cours de la fin de semaine, selon les rapports de police rendus publics, hier soir.

Une petite fille de 10 ans est morte en traversant la route Saint-Martin à Sainte-Marie de Beauce vers 17 h 30 hier. La fillette, qui était en compagnie d'autres enfants, se serait élançée en courant pour traverser, ne voyant pas qu'un véhicule s'approchait. L'automobiliste a freiné mais n'a pu éviter l'impact. La victime a été conduite au CHUL, où son décès a été constaté.

Dans la nuit de samedi à hier, vers 2 h, sur le rang Sainte-Thérèse-ouest à Sainte-Hénédiène, en Beauce, Patrice Leblond, âgé de 23 ans et demeurant à Sainte-

Marie, a été tué lorsque l'automobile qu'il conduisait est entrée en collision avec un autre véhicule.

Sur l'heure du souper, samedi, la perte de maîtrise d'un véhicule qui a ensuite donné contre un ponceau a coûté la vie à Maurice Vigneault, un citoyen de 48 ans d'Amos. L'accident est survenu sur la route 117 à McWatters, à quelques kilomètres de Rouyn-Noranda, en Abitibi.

Samedi matin, vers 4 h 15, sur la route 335 à Saint-Lin, dans les Basses-Laurentides, Jocelyn Dalpé, âgé de 20 ans et demeurant à Saint-Lin même, a été tué lorsque son automobile a donné, elle aussi, contre un ponceau.

Centre de détention d'Amos

Deux des cinq évadés toujours au large

AMOS — La Sûreté du Québec tentait toujours, hier soir, de retracer deux des cinq détenus qui se sont évadés, samedi soir, du Centre de détention provincial d'Amos.

Les deux hommes toujours au large, Marcel Fournier et Marc Saile, sont considérés comme dangereux.

Fournier attendait sa comparution pour trafic de drogues et meurtre. Saile fait face pour sa part à des accusations d'agression sexuelle.

Les cinq détenus se sont échappés vers 20 h, samedi, en défonçant un grillage d'un

puits de lumière, qui leur a donné accès au système de ventilation, puis au toit du centre de détention à sécurité moyenne.

Moins de trois heures après l'évasion du groupe, les policiers ont remis la main sur Christian Bolduc, Simon Rodewald et Michel Charbonneau, dans une camionnette volée du Canadien National, à une trentaine de kilomètres à peine du centre de détention.

Négligence à l'endroit d'une patiente L'hôpital d'Amos sollicite l'aide de l'État pour payer \$2.3 millions à la famille

AMOS — Le centre hospitalier d'Amos, en Abitibi, compte sur la générosité du ministère québécois de la Santé et des Services sociaux pour payer les \$2.3 millions auxquels il a été condamné pour négligence à l'endroit d'une patiente.

par CAMILLE BEAUJEU de la Presse canadienne

En 1973, hospitalisée en plein travail, laissée sans soins adéquats pendant 36 heures, Jocelyne Wheelhouse-Gravel accouchait d'une fille, Chantal, maintenant paraplégique et paralytique cérébrale.

À l'époque, l'Hôtel-Dieu d'Amos n'était assurée que pour \$100,000. Les Gravel ont intenté des poursuites en dommages en 1976, trois jours avant la date de la prescription légale des faits.

« En 13 ans, l'hôpital n'a jamais offert quoi que ce soit pour aider la famille à attendre. Pas même une chaise roulante... On ne s'amusera pas, lance l'avocat Jean Barbès, ça fait assez longtemps, mes clients n'ont pas à faire crédit à l'État. »

Fort d'un jugement, rendu mardi dernier par la cour d'appel du Québec, confirmant la compensation de \$2.3 millions à verser par l'hôpital d'Amos à ses clients, Me Jean Barbès est fin prêt à faire saisir l'institution.

Me Barbès et ses clients, le couple Gravel, ont obtenu au nom de Chantal à la fois un montant inédit de la cour d'appel et un jugement qui fera jurisprudence en la matière.

Pour la première fois au Canada, relate l'avocat des Gravel, la cour a accepté la preuve à l'effet que l'anoxie (privation d'oxygène) subie par l'enfant à sa naissance est la cause probable de ces dom-

mages irrémédiables.

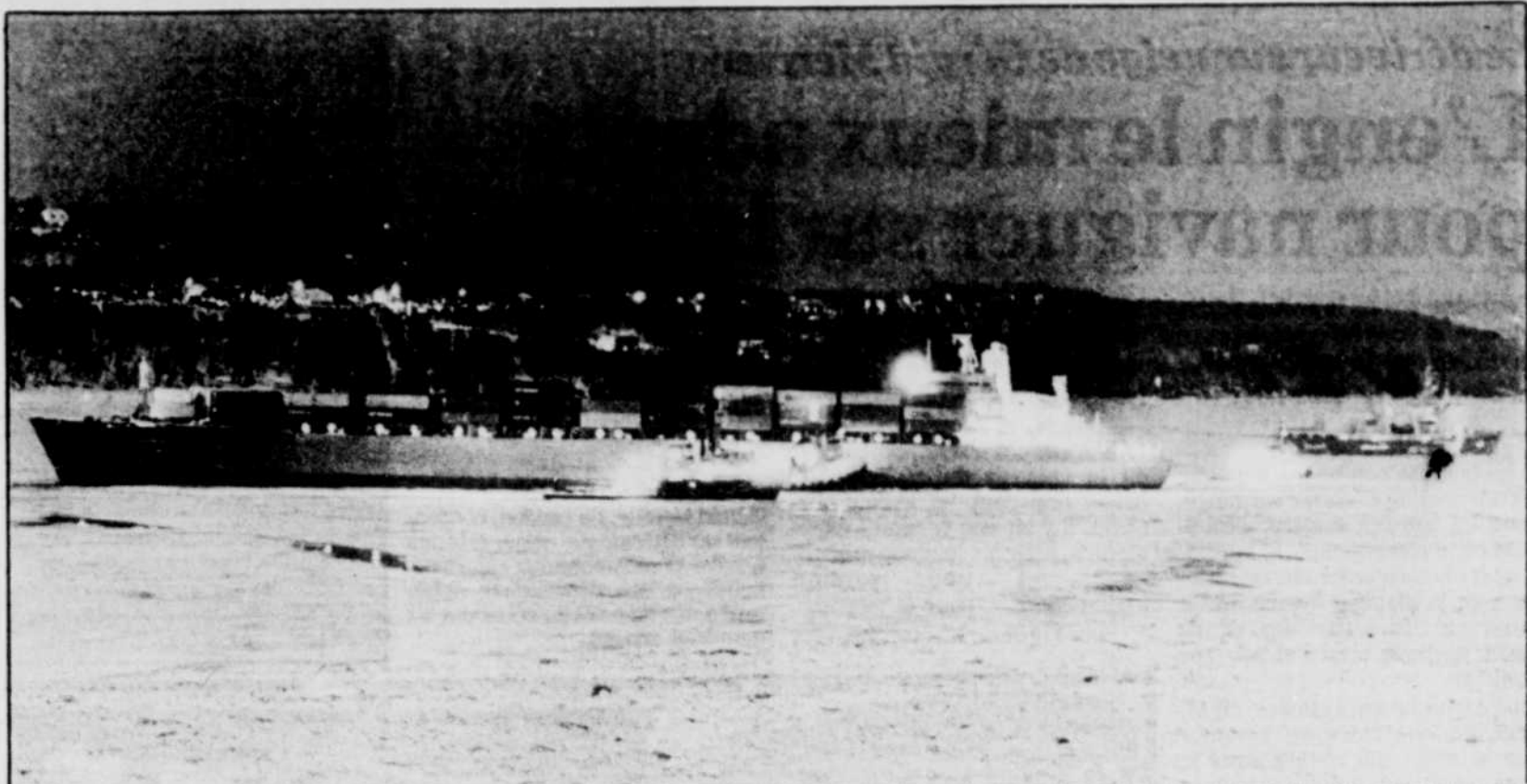
Or, ont constaté les trois juges, l'anoxie est la conséquence d'une négligence professionnelle de l'hôpital. (Articles 1053 et 1054 du Code civil).

Chantal est aujourd'hui âgée d'une quinzaine d'années, paralysée des membres inférieurs et retardée mentale. Totalement dépendante de ses parents, donc. La poursuite, assistée par l'Association de paralysie cérébrale du Québec, a démontré devant la cour que pendant son existence, l'enfant devrait recevoir des soins spécialisés pour un montant d'environ \$1.4 million.

Couverture d'assurances

En 1973, un centre hospitalier se devait d'avoir une couverture d'assurances responsabilités d'environ \$2 ou \$3 millions, assure Me Barbès. L'avocat refuse que ses clients fassent les frais d'une erreur administrative de l'institution.

L'actuel directeur général de l'Hôtel-Dieu d'Amos, Michel Michaud, rétorque pour sa part que \$100,000 de couverture semblait amplement suffisant à l'époque. M. Michaud rappelle qu'en 1973, l'Hôtel-Dieu d'Amos ne disposait que d'une équipe médicale de cinq médecins, là où, aujourd'hui, pour un même bassin de population (30,000 personnes), le centre hospitalier compte environ 45 médecins omnipraticiens et spécialistes.



Le porte-containers Challenge a dérivé dangereusement vers les ponts, hier soir, emprisonné par les glaces du fleuve.

Porte-containers en difficulté près des ponts

Un bateau battant pavillon de Hong-Kong a été immobilisé un certain temps par les glaces du fleuve, dans le secteur des ponts de Québec et Pierre-Laporte, en fin de journée hier.

Le OOCL Challenge, un « porte-conteneur » de 231 mètres et de

38,000 tonnes, s'est mis à dériver après avoir eu des problèmes de mécanique. Il a alors mouillé ses deux ancres pendant que la Garde

côtière dépêchait sur les lieux deux remorqueurs, ainsi que le brise-glace Pierre-Radisson, pour le ramener au port de Québec.

L'incident est survenu aux alentours de 16 h, et s'est terminé en soirée.

Craignant que le bateau ne dé-

rive vers l'un des piliers du pont de Québec, la Sûreté du Québec a dû procéder à la fermeture de celui-ci à deux reprises, la première au début de l'aventure pour une période d'environ une heure trente, la seconde en soirée pour environ trois quarts d'heure.

vente du million

une grande vente...

APPAREILS ÉLECTRONIQUES, MICRO-ONDES ET LAVE-VAISSELLE

NE PAYEZ QUE LE 12 AVRIL 1989

AUCUN COMPTANT, AUCUN INTÉRÊT*

ZENITH

VIDÉO VHS-HQ

"4 TÊTES, DOUBLE AZIMUTH"

À gagner

3 CHRYSLER LE BARON

(1 par magasin)

collaboration Fournier

Règlements du concours disponibles en magasin.

Modèle: #VRE 200

- Télécommande sans fil à accès direct
- Affichage à l'écran
- Programmable 4 émissions sur 14 jours

549⁹⁵\$

GARANTIE: 1 an, 100% pièces et main-d'œuvre, service à domicile

GRATUIT: Nettoyage des têtes la première année à l'atelier

* Ne payez que la taxe de vente. Sujet à l'approbation du crédit.

AMEUBLEMENTS TANGUAY

LÉVIS - BEAUPORT - LES SAULES

LÉVIS

Place Tanguay

833-4511

BEAUPORT

535, boul. Ste-Anne

667-6282

CARREFOUR LES SAULES

5150, boul. de l'Ornière

871-4411

OFFREZ UN CERTIFICAT CADEAU

Informez-vous auprès de nos conseiller(ère)s

Clinique Optométrique de Québec

DR YVES BERTRAND
Optométriste

DR GHISLAIN DIONNE
Optométriste

• Choix de montures • Examen de la vue • Verres de contact

735, Mail Centre-Ville
529-9383

MEILLEURS VOEUX À L'OCCASION DES FÊTES

ÉTIENNE HARVEY

PROFITEZ DE L'OCCASION POUR LE RENCONTRER CHEZ

2000, boul. Charest Ouest, Québec
687-2525

Le dériveur sur neige de Gérald Mercier L'engin le mieux adapté pour naviguer sur la neige

Connaissez-vous le voilier dériveur sur neige ? Les chances sont minces, si vous ne connaissez pas M. Gérald Mercier, un machiniste de Lauzon, qui pourrait bien être le premier à adapter les techniques du dériveur pour utilisation sur la neige.

intéresser des bases de plein air à ce nouveau sport, et a amorcé une étude de marché en vue d'analyser la possibilité de les produire sur une grande échelle.

Il ne faut pas confondre, explique M. Mercier, le dériveur sur neige, avec les bateaux à glace, c'est-à-dire cette planche montée sur patins et munie d'une voile, ou encore avec la planche à voile, qui a emprunté les techniques de ce sport nautique pour l'utiliser sur la neige.

Il n'est pas exclu, cependant, dit le créateur du dériveur sur neige, que dans un avenir prochain, il y ait une version « expédition », pour les longues randonnées, et une version « compétition », pour la vitesse.

Pour l'instant, M. Mercier, veut

Gérald Mercier, de Lauzon, concepteur du dériveur sur neige, explique à notre photographe les caractéristiques de son dériveur sur neige, qu'il a mis au point au cours des six dernières années.



« Il y a plusieurs années, dit M. Mercier, que l'idée de naviguer sur la neige me trottait dans la tête, et j'avais rassemblé une bonne documentation qui traitait de voile d'hiver ». Cependant, explique M. Mercier, tous ces articles étaient consacrés à des bateaux à glace, montés sur patins et sur lames.

Ce type de voilier avait le défaut, selon lui, de ne pouvoir s'utiliser pour de longues périodes durant l'hiver, en particulier dans la région de Québec où les lacs sont le plus souvent enneigés pendant la saison froide.

Pour arriver cependant à construire un prototype qui soit efficace dans les conditions de neige, il lui aura fallu six années d'expérimentation et la construction de trois dériveurs.

Son dernier engin ne pèse que 50 kilos, est tout démontable, se transporte facilement sur une voiture et peut s'assembler en moins de dix minutes.

Du dériveur, il lui a emprunté l'une de ses caractéristiques principales, qui est de faire du rappel pour maintenir le bateau dans sa position la plus propulsive, et de la planche à voile, il lui a emprunté son grément, qui est à la fois simple et performant et moins coûteux que celui des catamarans, par exemple.

De plus, dit M. Mercier, il a été étudié sur à peu près toutes les conditions de neige possible, poudreuse ou verglacée. En outre, il est sécuritaire pour toute la famille. Il peut accommoder deux personnes. Sa longueur hors tout est de 3,5 mètres et sa largeur à l'arrière de 2,5 mètres. Le voilier est supporté par six skis ce qui lui donne, dit son constructeur, un très bon rapport poids/puissance.

Avec une seule personne à bord, il peut atteindre des vitesses de l'ordre de 80 km/h dans de bonnes conditions de vent mais, dit M. Mercier, il a plutôt été conçu pour la randonnée de plaisir et donne normalement des vitesses variant entre 20 et 40 km/h.

Un accueil chaleureux aux rescapés

HALIFAX (PC) — Les larmes aux yeux, leurs enfants serrés sur le cœur, les 27 membres d'équipage de la plate-forme de forage Rowan Gorilla 1 sont arrivés, dimanche matin, au port de Halifax, après 22 heures passées dans une capsule de survie, ballottée par une mer démontée.

Les retrouvailles des familles se sont déroulées derrière des portes closes, mais on peut facilement imaginer la joie et le soulagement de chacun.

Une tempête de neige avait laissé ses traces dans le port de Halifax tout blanc, alors que le remorqueur Smit London, qui devait touer la plate-forme jusqu'en Mer du Nord, ramenait les 27 rescapés, dimanche matin.

L'équipage, composée de 24 résidents de la Nouvelle-Écosse, d'un Hollandais, d'un Américain et d'un Néo-Brunswickois, a été repêché, 22 heures plus tard, par le remorqueur Smit London.

Maintenant que les rescapés sont sains et saufs sur la terre ferme, c'est au tour des enquêteurs de la Garde côtière américaine de faire leur boulot. Une autre enquête, du Bureau américain de sécurité dans les transports, doit aussi débiter dans les prochains jours.

PASCAL

L'UNIVERS DU RENOUVEAU

Tableau de bord amusant à conduire
Phares, bras de vitesse. 3 ans & plus.
No 084491B... Notre prix 28.99

Tableau mural vert éducatif de 16 x 24"
No 0981796... Notre prix 19.99

Question de Scrupules
Pour 3 à 10 joueurs. Anglais ou français.
No 0971073, 0971081... Notre prix 19.99

Noël, un vrai jeu d'enfants!

Jeu animé de Tic Tac Tir
Pour 2 joueurs de 5 ans et plus.
No 1156136... Notre prix 17.99

Seau de blocs Duplo® pré-scolaire 72 pcs
S'adapte aux blocs Lego®. 1-1/2 an et plus.
No 1157353... Notre prix 25.99

Ens. Legoland® lumière et son 202 pcs
Lumière et sirène. 7 ans et plus.
No 1157485... Notre prix 49.99

Barbie® Parfum de rêve avec bouteille de parfum
14,5 ml d'essence de parfum. 3 ans et plus.
No 1154605... Notre prix 18.99

Withney® Parfum de rêve avec médaillon de parfum
0,7 g d'essence de parfum. 3 ans et plus.
No 1154621... Notre prix 18.99

Cuisinière Big Bird
No 0758434... Notre prix 21.99

Casse-tête Tub Puzzle
6-36 mos. No 0758418... Notre prix 9.99

Cubes éducatifs Mega Blocks® 52 pcs
3 ans et plus. No 1156-047... Notre prix 23.99

Ours en peluche assortis de 18"
No 1155989... Notre prix 29.99

Ensemble à thé en plastique
No 1157248... Notre prix 7.99

Ensemble "Joue & Dessine"
No 1154389... Notre prix 3.99

Jeu de Montage Étoile
1 an et plus. No 1154443... Notre prix 9.99

Jeu Ne brise pas la glace!
Pour 2 joueurs et plus de 5 ans et plus.
No 1155318... Notre prix 9.99

Jeu Gare aux haricots
Pour 2 joueurs et plus de 3 ans et plus.
No 1155326... Notre prix 9.99

Seau de blocs Duplo® pré-scolaire 72 pcs
S'adapte aux blocs Lego®. 1-1/2 an et plus.
No 1157353... Notre prix 25.99

Ens. Legoland® lumière et son 202 pcs
Lumière et sirène. 7 ans et plus.
No 1157485... Notre prix 49.99

24 crayons de couleur
No 0682225... Notre prix 3.99

8 marqueurs de couleur pastel ou originale
Maintenant lavable! No 1150944, 1150952... Notre prix 4.99

Jeu Ne brise pas la glace!
Pour 2 joueurs et plus de 5 ans et plus.
No 1155318... Notre prix 9.99

Jeu Gare aux haricots
Pour 2 joueurs et plus de 3 ans et plus.
No 1155326... Notre prix 9.99

Jeu Souricière® pour 2 à 4 joueurs
4 souris, 28 pcs & acces. 6 ans et plus.
No 0980102... Notre prix 19.99

CENTRE COMMERCIAL PLACE FLEUR DE LYS
552, boul. Hamel
Tél.: 522-7171

CENTRE COMMERCIAL PLACE LAURIER
2730, boul. Laurier
Tél.: 653-9307

Ces prix sont en vigueur jusqu'au samedi 24 déc. "Notre prix" indique notre prix de tous les jours. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.